

SE SOIGNER EN FRANCE EN TANT QU'ÉTUDIANT OU CHERCHEUR INTERNATIONAL

Vous êtes étudiant ou chercheur international à PSL et vous ne connaissez pas le fonctionnement du système de santé en France ?

Pas de panique, le Welcome Desk PSL vous propose ce guide pour vous orienter !

SOMMAIRE

L'ACCÈS AUX SOINS	2
RESSOURCES UTILES.....	3
SE FAIRE REMBOURSER PAR L'ASSURANCE MALADIE.....	5
SOUSCRIRE À UNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ (MUTUELLE)	6

NOTES :

Le présent guide utilise le masculin générique pour sa rédaction en français. Cela ne contredit pas l'attention portée par l'Université PSL à la parité et à l'égalité des genres, ainsi qu'à la lutte contre toute forme de discrimination.

Les informations présentées sont indicatives et ne lient pas contractuellement l'Université PSL. Les informations ont été prises d'après les divers sites gouvernementaux et les expériences vécues au Welcome Desk PSL, ces informations sont cependant susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des services ou autre. N'hésitez pas à nous écrire à welcomedesk@psl.eu pour des questions ou commentaires.

Validé le 10 juillet 2026.

L'ACCÈS AUX SOINS

Une fois que vous avez votre numéro de Sécurité sociale provisoire ou définitif, vous pouvez prendre un rendez-vous médical et être remboursé par l'Assurance Maladie. Sans numéro, vous pouvez tout de même bénéficier de soins, mais vous devrez régler la totalité des frais qui ne seront pas remboursables.

Si nécessaire, n'hésitez pas à consulter notre guide sur l'affiliation à la Sécurité sociale.

Le parcours de soins coordonnés

Dans le but de vous faire bénéficier d'un meilleur suivi médical et d'être remboursé aux pourcentages les plus élevés possibles, l'Assurance Maladie vous demande de prendre en compte le « parcours de soins coordonnés ». Ce parcours suppose de désigner un médecin traitant. Celui-ci doit être consulté préférentiellement, notamment avant toute consultation auprès d'un autre professionnel, pour des soins complémentaires ou des examens. Autrement dit, c'est votre médecin traitant qui vous orientera vers un médecin spécialiste en cas de besoin. Cela ne vous empêche pas pour autant de consulter un autre médecin quand il n'est pas possible pour vous de consulter votre médecin traitant.

BON À SAVOIR

Certains professionnels de santé peuvent néanmoins être consultés sans passer par le médecin traitant. [Consultez la liste des professionnels de santé concernés.](#)



Déclarer un médecin traitant

Le choix et la déclaration d'un médecin traitant sont libres et individuels. Le médecin traitant peut être un médecin généraliste ou spécialiste, sans contrainte géographique.

La façon la plus courante de déclarer votre médecin traitant commence par la prise de rendez-vous avec un médecin pour la première fois. Lors de la consultation, demandez-lui s'il accepte d'être votre médecin traitant. Si votre demande est acceptée, votre médecin va télétransmettre votre déclaration à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), ou bien vous remplirez ensemble le [formulaire S3704](#) que vous transmettez ensuite à votre CPAM.

Prendre rendez-vous chez le médecin

Pour prendre un rendez-vous médical vous pouvez contacter le cabinet du médecin concerné directement ou le faire en utilisant le service gratuit [Doctolib](#). Doctolib est un service en ligne, disponible également en application mobile, utilisée par une grande partie des patients et professionnels de santé en France. Une fois inscrit, vous pourrez chercher un professionnel de santé avec le moteur de recherche en renseignant la spécialité médicale souhaitée pour votre consultation, ou bien le nom du médecin ou de l'établissement de santé si vous en connaissez un. Vous pouvez appliquer différents filtres pour affiner votre recherche, notamment par ville et par langue.

IMPORTANT

Lisez attentivement les informations du médecin, notamment les types de consultations acceptés, les tarifs, les modalités de remboursement, les moyens de paiement, ainsi que la localisation.



RESSOURCES UTILES

Les numéros d'urgence

112 Appel d'urgence européen

114 Numéro d'urgence par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes

112	 Appel d'urgence européen
114	 Numéro d'urgence par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes
15	 SAMU (service d'aide médicale urgente)
17	 Police secours
18	 Sapeurs-pompiers
115	 Hébergement d'urgence
119	 Enfance maltraitée
3919	 Les femmes victimes de violences conjugales

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

L'AP-HP est un établissement public de santé regroupant 38 hôpitaux situés principalement à Paris et dans sa banlieue. Retrouvez [la liste des hôpitaux de l'AP-HP](#). Il est également possible de se déplacer directement dans [un service hospitalier d'urgence](#). Pensez à prendre votre carte vitale et votre pièce d'identité.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Plus d'informations sur les tarifs et remboursements ici.](#)

Maternité et focus famille

Le service de maternité est le lieu de l'hôpital dédié aux femmes enceintes et aux mères ayant récemment accouché, ainsi qu'à leurs bébés. Il assure notamment le suivi de la grossesse, l'accouchement et les soins postnataux. Une fois votre grossesse déclarée à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, vous serez suivie de la grossesse aux premières semaines de l'enfant par des rendez-vous réguliers dont la majorité est prise en charge à 100 % avec votre carte vitale.

Vous pouvez bénéficier de soins destinés aux femmes enceintes, de soins postnataux et de soins pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans auprès de votre médecin, de votre sage-femme et dans des centres spécialisés dans la santé maternelle et infantile, les PMI ([Protection maternelle et infantile](#)).

Le taux de remboursement de 70% du tarif conventionnel est identique pour tout enfant de moins de 16 ans, avec ou sans médecin traitant identifié. Les règles liées au remboursement peuvent varier selon que l'enfant consulte un généraliste, un pédiatre ou un spécialiste.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Page web Ameli sur le suivi et accompagnement pendant la grossesse.](#)
- [Page web du Service Public sur le remboursement d'une consultation médicale pour un enfant de moins de 16 ans.](#)

Pharmacie de garde

Les pharmacies de garde assurent un accès aux médicaments en dehors des horaires habituels (jours fériés, dimanches, nuits). Pour trouver la pharmacie de garde la plus proche vous pouvez composer le **3237** ou consulter ce site : [Pharmacies de garde](#) | [ameli.fr](#) | [Assurance Maladie](#).

Le service de santé étudiante de PSL

L'Université PSL propose aux étudiants certains services de santé notamment en médecine préventive et accompagnement psychologique. [Retrouvez l'ensemble des services proposés sur la page web du Service de santé étudiante de PSL](#).

La santé au travail

Si vous êtes salarié, nous vous invitons à contacter votre service des ressources humaines si vous avez des questions concernant la santé au travail.

[La médecine du travail](#)

La médecine du travail agit pour préserver la santé physique et morale des travailleurs. Le médecin du travail a un rôle exclusivement préventif. Le médecin du travail ou l'infirmier collaborateur rencontre le salarié plusieurs fois au cours de son parcours professionnel, notamment lors d'une visite d'embauche ou d'un examen médical de reprise du travail dans certaines situations par exemple.

[L'arrêt de travail pour maladie](#)

Un arrêt de travail pour maladie est un document délivré par un médecin attestant qu'un salarié est inapte à travailler pendant une durée déterminée. Lorsque vous êtes en arrêt de travail pour maladie, certaines démarches doivent être réalisées auprès de votre employeur et de la Sécurité sociale. Généralement l'Assurance maladie vous versera alors des indemnités journalières à partir du 3e jour d'arrêt maladie, mais cela peut différer selon votre convention collective.

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Tout savoir sur la médecine du travail](#).
- [Arrêt maladie : démarches à effectuer par le salarié](#).



SE FAIRE REMBOURSER PAR L'ASSURANCE MALADIE

Les prix des consultations

Généralement, le prix d'une consultation chez un médecin généraliste est de 30€. Cependant, selon la convention à laquelle adhère le médecin consulté, le tarif ainsi que le taux de remboursement peuvent varier.

Une participation minimum de 2 € est demandée si vous avez plus de 18 ans.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus d'informations sur les prix des consultations et les taux de remboursement, n'hésitez pas à consulter les sites officiels du Gouvernement :

- [Remboursement d'une consultation médicale.](#)
- [Récapitulatif des taux de remboursement.](#)
- [Remboursement des consultations et des soins dentaires.](#)



Demande de remboursement de frais médicaux

La procédure pour être remboursé de vos frais médicaux varie en fonction de votre situation.

Si vous êtes en possession d'une carte vitale, le remboursement est automatique : vous n'avez qu'à présenter cette carte aux professionnels de santé et votre demande de remboursement sera transférée électroniquement à la CPAM.

Si vous êtes étudiant européen et si vous avez **une Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**, ou si vous avez **un numéro provisoire de Sécurité sociale française**, ou si vous avez un numéro définitif de Sécurité **sociale en absence de la carte vitale**, vous devez avancer les frais de la consultation et suivre la procédure liée à la demande d'une [« feuille de soins »](#) pour être remboursé :

1. Lors de votre consultation médicale, demandez au médecin de vous fournir une feuille de soins. Il la remplira en partie, c'est à vous de la compléter avec vos données personnelles. N'oubliez pas de la signer.
2. Envoyez le formulaire accompagné de votre CEAM ou d'un justificatif de votre numéro de Sécurité sociale français, ainsi que de vos coordonnées bancaires (RIB), à votre CPAM. Nous vous recommandons de conserver des copies de ces documents. Vous pouvez également, une fois votre carte vitale obtenue, télécharger vos feuilles de soins numérisées via votre [compte Ameli](#).

SOUSCRIRE À UNE COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ (MUTUELLE)

Selon votre situation personnelle, une fois que vous êtes couvert par l'Assurance Maladie, il peut être avantageux de souscrire à une couverture complémentaire de santé pour être mieux remboursé. C'est notamment le cas pour le dentaire, l'optique et l'hospitalisation.

Comment souscrire à une complémentaire santé ?

Vous pouvez souscrire à ce service une fois que vous avez une attestation de droit à la Sécurité sociale. En général, les étudiants peuvent prendre contact directement avec les sociétés d'assurance pour une demande de devis, examiner les détails des règles de remboursement et choisir l'offre qui convient le mieux à leurs attentes. Vous recevrez une carte à présenter lors de vos rendez-vous et à la pharmacie.

Si vous êtes étudiant

Vous pouvez consulter les offres de [Heyme](#), [Smerra](#) et [Smeno](#), partenaires de PSL. N'hésitez pas à nous écrire au welcomedesk@psl.eu pour plus d'informations.

En ce qui concerne l'offre de complémentaire santé, [le gouvernement donne les conseils suivants](#) :

- Privilégier les contrats qui indiquent clairement les couvertures proposées et les remboursements obtenus.
- Opter pour un contrat dont les garanties sont adaptées à votre budget, à votre composition familiale et surtout à votre état de santé.

Si vous êtes salarié

Renseignez-vous auprès de votre service des ressources humaines sur les démarches obligatoires et facultatives. Pour le secteur public, consultez ici [les informations détaillées concernant la protection sociale complémentaire destinée aux fonctionnaires](#).

BON À SAVOIR

Le gouvernement français offre une complémentaire santé solidaire (C2S) avec une participation très basse pour ceux qui remplissent les critères. La C2S prend en charge 100% de vos dépenses de santé, y compris l'hôpital. Pour lancer la démarche il vous faut :

- Votre attestation de droits à l'Assurance Maladie (numéro provisoire ou définitif).
- L'attestation de votre situation fiscale des 12 mois précédents, y compris si vous étiez hors France).
- Le formulaire "[Demande de Complémentaire santé solidaire](#)" rempli.



N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER L'ÉQUIPE DU WELCOME DESK PSL



welcomedesk@psl.eu



[Page Web Welcome Desk PSL](#)



[Je prends rendez-vous](#)